

Compte rendu du conseil d'école du 17 octobre 2024

Présents :

Mmes Paquelier, Hamard, Jaillard, Thomas et Janvier (enseignantes)
M. Femenias, Petot, Carpentier (enseignants)
Mme Salmain Normand (directrice)
M Combette et Mme Martinez (représentants des parents d'élèves)
M. Charmandré (directeur du périscolaire)
Mme Paquereau (DSDEN)
Mme Pezennec (cheffe de service de l'UUEA)
Mme Belhadef (représentante de la mairie)

Excusée:

Mme Laloux

Noms des élus RPE année scolaire 2024/2025 :

Mmes Laloux, Bouillot, Martines, Bergoz
MM Combette, Carraud, Girard, Bigarnet

Rappel du rôle du conseil d'école

→ Dans chaque école, collège et lycée, les représentants des parents d'élèves siègent, délibèrent et votent au conseil d'école ou au conseil d'administration.

→ Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (par exemple, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, art. D. 411-2 du code de l'éducation).

→ Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'école ou d'administration. Ils peuvent apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors du conseil d'école ou d'administration.

→ Effectifs de l'école :

	CP	CP/CE1	CE1/ CE2	CE2/ CM1	CM1/ CM2 A	CM1/ CM2 B	UUEA	Total niveau	
	22							CP	31
		9+13						CE1	25
			12+ 11					CE2	25
				14 + 10				CM1	29
					11 +14			CM2	34
						8 + 20		UUEA	10
							10		154

On note des mouvements réguliers dans les effectifs des classes en raison d'affectation d'enfants allophones dans d'autres écoles adaptées à leur parcours scolaire, de déménagements en cours d'année scolaire..

→ **Périscolaire.**

Effectifs pour cette année : (de l'ordre de, selon les jours)

- 130 enfant à la cantine (+ 30 élèves de l'école du Nord)
- 75 enfant aux TAP
- 40 enfants au périscolaire le soir
- 25 enfants au périscolaire le matin

M. Charmandré indique que ces effectifs sont en hausse importante.

Projets pour cette année :

- Célestine et Marsouka : un projet artistique en lien avec le Musée des Beaux-Arts et la cité de la gastronomie. Des ateliers seront aussi proposés aux enfants.

- Thomas : projets sportifs et échecs

- Une trentaine d'élèves de l'école du Nord viennent déjeuner chaque jour au restaurant scolaire.

L'idée est de compléter cette fréquentation par une rencontre commune. (Volley en ce moment)

- L'accompagnement scolaire a commencé. (lundi et jeudi pour le cycle 2, le mardi et le vendredi pour le cycle 3)

-Le projet basket, présent l'an passé, va redémarrer.

- Association « Talent » sans frontières » : faire évoluer le projet commencé l'année passée.

- L'équipe du midi est complétée par des vacataires. Un poste va être ajouté en raison d'une hausse des effectifs.

- Projet UUEA : intégration sur temps de jeux + déjeuner à la table des enfants de l'école quand c'est possible.

Question des parents :

Nos enfants nous remontent un manque d'effectif sur le temps de la cantine. Pouvez-vous nous préciser comment la municipalité entend répondre à cette problématique ?

Réponse du périscolaire :

Le taux d'encadrement en élémentaire est de 1 adulte pour 18 enfants, avec renforts pour les enfants à profils spécifiques. Ce taux est conforme à la réglementation des ACM (Accueil Collectif de Mineur). Certaines absences peuvent ne pas être remplacées, mais la Direction Enfance Éducation ne rencontre pas de problématique majeure sur ce site.

En fait il y a une mauvaise compréhension de la question. Les parents précisent qu'ils parlent du personnel de cantine (agents techniques).

La directrice indique qu'effectivement il y a eu des nombreux jours pendant lesquels le personnel était en manque d'effectifs (agents en arrêt non remplacés). Le personnel d'entretien est inquiet et s'épuise.

L'équipe d'animation a aidé le personnel d'entretien sur le temps de restauration.

→ Règlement intérieur :

Le RI est reconduit à l'unanimité avec deux modifications :

- Actualisation de la date de publication du dernier règlement départemental type : 29 novembre 2023.

- « Les goûters sont tolérés **le matin** . Il est recommandé de privilégier les aliments tels fruits, pain ... de bannir les sucreries, les biscuits salés, les chips (recommandations nationale sur l'alimentation).

La tenue de goûters d'anniversaire est laissée à l'appréciation des enseignants. → pas la peine de noter allergie. »

→ **Sécurité** : rangement des vélos et trottinettes, rollers

Il y a de nombreux vélos, trottinettes (voire rollers et moto électrique enfant). Les enseignants viennent presque tous en vélo. Il manque de la place.

Cette question est soumise à la réflexion pour une prochaine réunion.

→ **Photos de classe**

Un nouveau photographe est sollicité cette année pour les photos de classe.

La prise de photo se fera **le mardi 12 novembre 2024**

Les commandes se feront en ligne mais pourront aussi être réglées par chèque. Différentes possibilités (individuelles et collectives)

45 % de bénéfice pour la coopérative scolaire.

L'équipe veut privilégier la photo de classe. La possibilité d'acheter la photo individuelle est subordonnée à la commande d'une photo de classe.

Chaque enfant aura un code. Ce code permettra de se connecter et de commander. Les parents n'auront accès qu'à la photo individuelle de leur enfant et de la classe.

→ **coopérative de l'école**

Changement de mandataire : M. Carpentier remplace Mme Salmay-Normand

Adhésion OCCE 21 : 398, 88 euros (dont assurance ; 40,50 euros)

Questions des parents :

Nous souhaiterions avoir des précisions sur la mise en œuvre des PAP (Plan d'Accueil Personnalisé) et les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et la manière dont les enseignants sont formés à ces situations.

Réponse de la directrice :

● Le **programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** est un plan d'actions pouvant être mis en place quand un enfant rencontre des difficultés d'apprentissage dans sa scolarité. L'objectif du PPRE est d'accompagner l'enfant individuellement pour l'aider à maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences.

Il existe une forme de PPRE passerelle entre l'école et le collège.

● Le **plan d'accompagnement personnalisé (PAP)** est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le plan d'accompagnement personnalisé répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.

Il n'est pas une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment pour une aide humaine, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, une dispense d'enseignement ou un maintien en maternelle.

Il nécessite une demande écrite de la famille avec des justificatifs médicaux, une information sur le niveau scolaire de l'enfant et surtout pour permettre sa rédaction, un accord du médecin scolaire.

C'est une forme de PAI lié aux apprentissages.

Le plan d'accompagnement personnalisé ne constitue pas pour les familles un préalable nécessaire à la saisine de la MDPH.

● Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

- Le Pai (asthme par exemple) . La famille fournit le protocole ou le renouvellement. Le centre médical envoie les documents à signer. L'information est partagée au périscolaire.

- Le PAI (allergie, diabète.) RDV avec la famille et le médecin scolaire. Le protocole est donné aux enseignants. Les parents expliquent la procédure à suivre en cas d'accident.

Actions dans les classes

Ne sont pas détaillées pour ce conseil. Certaines sont reconduites (École et cinéma par exemple)

Les représentants de parents se sont réunis et ils souhaitent porter les projets suivants :

- **vente de sapins :**

Commandes à rendre aux enseignants : avant le 14 novembre 2024.

Même prestataire qu'à l'école Montchapet.

- **vide grenier, vide ta chambre,...** L'idée serait d'organiser une brocante sur le thème des jouets, livres, habits d'enfant,... sur une journée au printemps.

Samedi 12 avril

Secrétariat assuré par Mme Thomas, enseignante.